

rendre quelque service en france en cas de reforme dans les Troupes de la Nation [- Zurlauben besass nach wie vor eine Kompagnie im Garderegiment -] Je le feray de tres bon coeur".

1) s. AH 60/141

2) Dem Repertorium I 235 zufolge, verliess De la Barde seinen Posten als franz. Ambassador bei den eidg. Orten bereits am 21.[!] Dezember 1660.

Original - AH 60, 250-251 - Blatt 250^V und 251^R leer

138

1663 April 28., Solothurn

A

SCHREIBEN¹ DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN [GARDE]HPTM. [HEINRICH II.] ZURLAUBEN

"Je vous envoye une traduction en alleman de la lettre que i'ay escrite aux Cantons Catholiques et que i'ay envoyée a la Diète de Lucerne [- wohl die Konferenz der kath. Orte vom 23. bis 25. April 1663 gemeint -]² vous vous en servirez comme vous iugerez a propos quand l'on tiendra les Communes de vostre Canton [gemeint die Gemeindeversammlungen von Aegeri, Menzingen und Baar sowie der Stadt Zug].

Cependant i'ay creu vous devoir faire remarquer que depuis que le Pape [A l e x a n d e r VII.] a peu avoir des allemans M. le Nunce [Federico B o r r o m e o] s'est aussytost excusé de faire la levée qu'on luy avoit accordée en alleguant l'impossibilité du passage mais cela n'a esté qu'un pretexte puisque le passage eust esté libre a vos gens par Constance et par les Estats [Vorderösterreich und das Tirol gemeint] de l'Archiduc d'Inspruck [S i g i s m u n d F r a n z] pour aller a Trieste d'ou il n'y a qu'un petit traict de Mer [- konkret das Adriatische Meer gemeint -] iusques a Ancone [=Ancona] qui est de l'Estat Ecclesiastique Aussy les gens de guerre levez en Allemagne pour le Pape prennent ils cette route.³

C'est mesme une adresse Jtalienne de vous engager a demander vous mesmes le passage au Gouverneur de Milan [Luis de Guzman, Ponce de Leon, Conde de V i l l a v e r d e] affin de vous faire croire qu'il ne tient qu'a cela que la levée ne se face parceque M. le Nunce est tout assuré qu'on vous refusera le passage et qu'il en est mesme peutestre d'accord.

Par la vous voyez que ceque l'on a dit dans l'assemblée de Lucerne⁴ pour vous persuader que la levée se fera en cas que l'accommodement ne se conclue point

a Lion [wo zwischen dem Hl. Stuhl und Frankreich Verhandlungen stattfanden] et que l'on puisse avoir le passage par le Milannois n'est qu'un artifice pour vous engager de plus en plus dans la contestation sur la Paix perpetuelle [von 1516] ce qui est tout a fait hors de raison.

Enfin si vos Cantons agreent ce qui est porté par ma derniere lettre ie suis prest de l'executer et cela vous sera bien plus utile tant pour le present que pour l'avenir que tout ceque vous scauriez esperer de Rome ny d'ailleurs. Mais s'ils ne l'agreent point peut estre que les autres Cantons [cath.] ne seront point de leur avis en tout cas ie ne seray point fasché de me retirer apres avoir travaillé autant [wohl im Zusammenhange mit der Bündniserneuerung gemeint] que i'ay peu pour vous mettre en estat de recevoir doresnavant de plus grands effects de la bienveillance du Roy [L u d w i g XIV.] qui a destiné desia son argent ailleurs si nostre affaire ne se fait point".

"receu le 2: May. respondu le 7. May".

1) Das Dokument ist mit: ".2." bezeichnet.

2) s. EA VI 1, 582 c. Stadt und Amt Zug war auf dieser Zusammenkunft durch Karl B r a n d e n b e r g und Johann Peter T r i n k l e r vertreten.

3) Der sich von Frankreich bedroht fühlende Hl. Stuhl hatte die kath. Orte um einen Aufbruch gebeten, was natürlich den franz. Ambassadoren De la Barde auf den Plan rief, vgl. etwa EA VI 1, 580 a.

4) s. ebenda 581 b

Original, mit Dorsualnotiz von Heinrich II. Zurlauben. - AH 60, 252-253

139

1663 April 21., Solothurn

A

SCHREIBEN¹ DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE [AN GARDE-HPTM. HEINRICH II. ZURLAUBEN]

"J'ay appris par les lettres de Lucerne avec beaucoup de déplaisir l'estat ou se trouvoit M. le [alt] Landame [von Stadt und Amt Zug] vostre pere [B e a t II. Zurlauben] lors de vostre derniere lettre. Dieu veuille qu'il soit encore en estat d'esperer guarison ceque ie souhaite de tout mon coeur. Quant a nos affaires [- Bündniserneuerung -] ie vous prie de considerer s'il sera apropos de faire entendre a vos Patriotes lorsque vos Communes [die Gemeindeversammlungen von Aegeri, Menzingen, Baar sowie der Stadt Zug gemeint] se tiendront, que s'ils scellent l'Instrument d'alliance comme i'ay proposé ie leur feray paier lorsqu'il me sera delivré deux pensions de toute nature,